

Plan de cours

► Informations générales

Cours

Sigle et section	PSY7427-L-A26
Titre	Psychopathologie et évaluation
Nombre de crédits	3 crédits <i>Note : Voir ci-dessous la charge de travail attendue pour chaque crédit de cours.</i>
Trimestre et année	Automne 2026
Horaire	Lundi 8h30 à 11h30 <i>Note : Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral. Cette information est <u>confidentielle</u> et ne doit pas apparaître sur le plan de cours.</i>
Mode d'enseignement¹	En personne <i>Voir la définition de chaque mode d'enseignement.</i>
Site StudiUM disponible	Oui

Description courte et préalables du cours disponibles ici : <https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/>

¹Les cours dont le mode d'enseignement est autre qu'en personne doivent obligatoirement avoir été approuvés par la direction du Département de psychologie avant la soumission du plan de cours.

Personne enseignante responsable du cours

Nom	Dre Isabelle Royal, Ph.D., neuropsychologue Chargée de cours, Département de psychologie
Coordonnées	i.royal@umontreal.ca
Disponibilités	Après les cours, par courriel ou virtuellement sur rendez-vous entre 8h et 17h le vendredi

Auxiliaire d'enseignement (1)

Nom	À déterminer
Coordonnées	À déterminer
Disponibilités	À déterminer

Plan de cours

► Apprentissages visés

Objectifs généraux

Ce cours s'adresse aux étudiants au doctorat en neuropsychologie qui s'intéressent à la psychopathologie dans le cadre de leur pratique clinique. Ce cours vise à préparer les étudiants en neuropsychologie à intégrer, lorsque pertinent, l'évaluation des troubles mentaux et psychopathologiques dans leur pratique d'évaluation neuropsychologique. De façon générale, ce cours vise à :

1. Connaître les caractéristiques cliniques des principaux troubles mentaux et psychopathologiques ;
2. Comprendre les interactions entre le fonctionnement cognitif et la psychopathologie dans le cadre d'une évaluation neuropsychologique ;
3. Connaître différents tests et outils d'évaluation des principaux troubles mentaux ;
4. Évaluer les troubles mentaux dans le cadre d'une pratique en neuropsychologie.

Objectifs spécifiques

Au terme du cours, l'étudiant aura développé les connaissances et les compétences nécessaires pour :

1. Utiliser les concepts en psychopathologie et notamment les notions de classification, dimension, catégorie, structure, pré-morbidité, comorbidité, facteurs de risque et facteurs de protection, etc. ;
2. Reconnaître les caractéristiques des principaux troubles mentaux et élaborer une réflexion en termes de diagnostic différentiel et/ou de comorbidité ;
3. Développer une réflexion sur la question du normal et du pathologique ;
4. Se familiariser avec la démarche globale de l'évaluation clinique et identifier les différentes étapes d'une évaluation ;
5. Choisir et utiliser divers outils diagnostiques fréquemment utilisés en psychologie clinique en fonction de leurs apports et intérêts respectifs et décrire les exigences éthiques et scientifiques pour leur utilisation.

Compétences développées (spécifiques et/ou transversales)

Évaluation

1. Connaître la symptomatologie liée aux principaux troubles mentaux ;
2. Connaître la diversité des facteurs pouvant être à l'origine ou concomitants à une symptomatologie (ex., génétiques, biologiques, médicaux) ;
3. S'initier à l'évaluation diagnostique des troubles mentaux ;
4. S'initier à la rédaction d'un rapport psychologique en prenant compte les différents facteurs d'influence pertinents à la problématique et au contexte ;
5. Connaître et identifier les diagnostics différentiels dans des contextes cliniques variés et les pistes d'évaluation pour confirmer ou infirmer les hypothèses diagnostiques.

Intervention

1. Connaître les méthodes d'entrevue psychologique d'intervention dans le cadre d'un contexte d'évaluation neuropsychologique ;
2. Se familiariser avec les techniques de bilan de conclusions psychologiques.

Plan de cours

Recherche

1. Connaître les dernières avancées en recherche sur les divers troubles mentaux présentés ;
2. Utiliser son sens critique pour interpréter les résultats de recherche présentés ;
3. Utiliser les moteurs de recherche pertinents pour s'informer des problématiques présentées.

Éthique et déontologie

1. Se familiariser avec les valeurs, principes et enjeux éthiques et déontologiques en psychopathologie ;
2. Se familiariser avec les bonnes pratiques concernant la rédaction de rapports psychologiques.

Principales méthodes pédagogiques utilisées

- | | |
|---|---|
| ☒ Prestations magistrales | ☒ Conférences (invités) |
| ☒ Lectures personnelles | ☒ Échanges en groupe |
| ☐ Exercices pratiques | ☒ Présentations étudiantes |
| ☐ Mises en situation / Jeux de rôle | ☐ Classe inversée / Apprentissage autonome |
| ☒ Illustrations de cas | ☐ Observation / Démonstration |
| ☒ Exercices réflexifs | ☐ Autre(s) modalité(s) pédagogique(s) |

Indiquer ici toute autre modalité pédagogique ou remarque

Note : Le plan de cours doit obligatoirement comporter des objectifs et les méthodes pédagogiques utilisées (voir règlement pédagogique).

Plan de cours

► Calendrier des activités

NOTE : Ne pas modifier le gabarit. Une mention doit apparaître pour chacune des semaines du calendrier, même s'il n'y a pas de cours.

Dates	Séance	Contenus	Activités ou évaluations	Travail personnel
Semaine 1 Lundi, 31 août 2026	1	Présentation du plan de cours Introduction à l'évaluation des troubles mentaux	- Explications détaillées des critères d'évaluation pour la présentation orale étudiante et attribution des outils d'évaluation psychologique. - Enseignement magistral, participation active aux discussions.	<i>Lectures suggérées :</i> - L'évaluation des troubles mentaux (Marleau, OPQ) - L'évaluation des troubles mentaux et l'évaluation des troubles neuropsychologiques (OPQ)
Semaine 2 Lundi, 7 sept. 2026 (FÉRIÉ)		<i>Congé férié - Fête du Travail</i>		
Semaine 3 Lundi, 14 sept. 2026	2	Mise à jour sur les fondements et mesures du DSM-5-TR	Enseignement magistral, participation active aux discussions.	<i>Lectures suggérées :</i> DSM-5-TR, p. 5-36, 1055-1075 (FR) ou 5-29, 821-836 (EN)
Semaine 4 Lundi, 21 sept. 2026	3	Démarche globale d'évaluation du trouble mental	- Enseignement magistral, participation active aux discussions. - Explications détaillées des critères et pondération du travail écrit et attribution des vignettes cliniques.	<i>Lectures suggérées :</i> - Entrevue semi-structurée, Annexe D, p. 327-345 (Morrison, J. (2014). The first interview (4th ed.). The Guilford Press.) - Le rapport psychologique, OPQ, 2003
Semaine 5	4	Troubles dépressifs	- Enseignement magistral	<i>Lectures suggérées :</i>

Plan de cours

Lundi, 28 sept. 2026

DSM-5-TR, p. 227-276 (FR)
ou 177-214 (EN)

Semaine 6

Congé - Élections

Lundi, 5 oct. 2026 (CONGÉ -
Élections)

Semaine 7

Congé férié - Action de Grâce

Lundi, 12 oct. 2026 (FÉRIÉ)

Semaine 8

SEMAINE D'ACTIVITÉS LIBRES (AUCUN COURS NI REPRISE DE COURS)

Lundi, 19 oct. 2026 (CONGÉ)

Semaine 9

5

Troubles anxieux et liés à des facteurs de stress

Lundi, 26 oct. 2026

Enseignement magistral,
participation active aux
discussions.

Présentations étudiantes : 8
blocs de 10 minutes

Lectures suggérées :

DSM-5-TR, p. 277-344, 395-
462 (FR) ou 215-262, 295-
328 (EN)

Semaine 10

6

Troubles bipolaires et obsessionnels-compulsifs

Lundi, 2 nov. 2026

Enseignement magistral,
participation active aux
discussions.

Présentations étudiantes : 8
blocs de 10 minutes

Lectures suggérées :

DSM-5-TR, p. 185-226, 345-
394 (FR) ou 139-176, 263-
294 (EN)

Semaine 11

7

Troubles liés à une substance et troubles addictifs

Lundi, 09 nov. 2026

Enseignement magistral,
participation active aux
discussions.

Présentations étudiantes : 8
blocs de 10 minutes

Lectures suggérées :

DSM-5-TR, p. 857-1000 (FR)
ou 543-666 (EN)

Semaine 12

8

Neuropsychologie des troubles psychotiques

Lundi, 16 nov. 2026

Invitée : Dre Catherine Degré

Enseignement magistral,
participation active aux
discussions.

Botez-Marquard, T., &
Boller, F. (Éds.). (2005).
Neuropsychologie clinique
et neurologie du
comportement (3e éd.). Les

Plan de cours

Presses de l'Université de
Montréal. Chapitre 31

Semaine 13 Lundi, 23 nov. 2026	9	Troubles de la personnalité Invitée : Dre Marie-Ève Desjardins	Enseignement magistral, participation active aux discussions.
Semaine 14 Lundi, 30 nov. 2026	10	Troubles des conduites alimentaires et de l'ingestion d'aliments Invitée : Dre Chloé Paquin-Hodge	Enseignement magistral, participation active aux discussions. Remise du travail écrit
Semaine 15 Lundi, 7 déc. 2026	11	Le délirium et les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence Invitée : Dre Karen Debas	Enseignement magistral, participation active aux discussions.
Semaine 16 Lundi, 14 déc. 2026		<i>Congé - Préparation à l'examen</i>	
Semaine 17 Lundi, 21 déc. 2026	12	Examen final	

Notes :

- Congés fériés les 7 et 30 septembre, ainsi que le 12 octobre 2026. Aucun cours ne peut être donné ou repris à ces dates.
- Congé pour élections provinciales le lundi 5 octobre 2026. Il y a donc exceptionnellement 12 séances (incluant cours et examens) pour les cours du lundi.
- Congé pour études le mardi 8 décembre 2026 (cette semaine comporte cette année une journée supplémentaire).
- Incluant les examens, il doit y avoir 12 séances pour les cours du lundi, et 14 séances pour les cours se tenant les autres jours.
- Les dates des examens finaux sont déterminées par le département, et ne sont **pas modifiables** (voir la date programmée dans Synchro Académique).

Plan de cours

► Évaluations

Moyen	Ordinateur personnel requis	Utilisation de l'IA générative	Critères d'évaluation sommaires	Date	Pondération
Présentation orale	NON	IA interdite	Présentation orale en classe Durée : 10 minutes La pondération sera accordée en fonction de la grille d'évaluation. Les éléments suivants devront être abordés : Cadre théorique, clientèles, qualités psychométriques, administration et cotation, normes, interprétation clinique et forces et faiblesses de l'outil. *Dépôt de la présentation power-point et du résumé exécutif sur StudiUM la veille de la présentation ou avant le cours.	2026-10-26, 2026-11-02, 2026-11-09	20%
Remise de travail en ligne	NON	IA interdite	Évaluation d'un trouble mental : entrevue et rapport psychologique La pondération sera accordée en fonction de la grille d'évaluation. Une entrevue de 50 minutes enregistrée suivie d'un rapport psychologique écrit entre 3 et 5 pages à simple interligne (Times New Roman, taille 12) avec sections.	2026-11-30	45%
Examen en classe	OUI	IA interdite	Examen final (livre ouvert) Évaluation sous forme d'examen des connaissances et de la compréhension de la matière de tous les cours. Questionnaire avec 15 questions à choix	2026-12-21	35%

Plan de cours

multiples 5 questions à moyen
développement (ex., mises en situations,
questions de raisonnement de cas
cliniques).

Note : Il doit y avoir un minimum de deux évaluations. Tous les champs doivent être complétés pour chacune des évaluations.

Consignes générales et règles pour les évaluations

Lieu de dépôt des travaux	Une version électronique sur StudiUM aux dates prévues ci-dessus.
Utilisation de l'IA générative	L'utilisation de tout outil d'intelligence artificielle générative, incluant l'utilisation de modules intégrés d'IA à des applications ou logiciels d'usage courant, est strictement interdite, à moins que l'enseignant(e) n'ait explicitement autorisé leur utilisation et spécifié dans quelles conditions, le cas échéant, l'utilisation est permise. Dans tous les cas, lorsque permise, l'utilisation d'IA dans une production doit être déclarée. Voir le site des bibliothèques pour savoir comment déclarer votre utilisation de l'IA générative.
Matériel autorisé aux examens	Tout le matériel est autorisé NOTE IMPORTANTE : Les personnes étudiantes bénéficiant d'un accommodement de type « feuille aide-mémoire » se verront refuser l'accommodement dans tous les cours du département de psychologie, à moins qu'un tel matériel soit autorisé explicitement par la personne enseignante <u>pour toutes les personnes étudiantes inscrites au cours.</u>

Plan de cours

► Ressources

Manuels, textes ou autres ressources obligatoires

Documents (obligatoires)	American Psychiatric Association. (2022). Diagnostic and statistical manual of mental disorders (5th ed., text rev.). American Psychiatric Association Publishing. Version FR : American Psychiatric Association. (2023). DSM-5-TR : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, texte révisé (M.-A. Crocq, J.-D. Guelfi et A. E. Boehrer, trad.). Elsevier Masson.
Ouvrage(s) à la réserve (obligatoire)	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Équipement ou matériel obligatoire	Les outils d'évaluation psychologique sont disponibles à la CUP de Montréal et à la Clinique satellite de neuropsychologie du campus Laval.

Ressources complémentaires

Documents	Lezak, M. D., Howieson, D. B., Bigler, E. D., & Tranel, D. (2012). Neuropsychological assessment (5th ed.). Oxford University Press. Chapitre 7 "Neuropathology for Neuropsychologists" Morrison, J. (2014). The first interview (4th ed.). The Guilford Press. Goupil, G., & Marchand, A. (2001). Rédiger un rapport psychologique. Gaëtan Morin. Hersen, M. (Ed.). (2005). Psychological assessment in clinical practice: A pragmatic guide. Routledge. Postal, K. S., & Armstrong, K. (2013). Feedback that sticks: The art of effectively communicating neuropsychological assessment results. Oxford University Press.
Sites Internet	APA - American Psychiatric Association. https://www.psychiatry.org/psychiatrists/practice/dsm APA - American Psychological Association. https://www.apa.org
Guides	
Autres	Formation OPQ : Évaluer les troubles mentaux, un art du soin (Dre Marie Leclaire) Formation OPQ : Évaluation des troubles mentaux, une mise à jour pour les psychologues (Dre Marie Leclaire)

Note : Vous pouvez profiter des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels, ainsi que d'autres services des bibliothécaires disciplinaires ici : <https://boite-outils.bib.umontreal.ca/c.php?g=728750&p=5227496>. Vous y trouverez aussi un modèle de la **page de présentation officielle d'un travail** au Département de psychologie (voir au bas de la section).

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Charge de travail attendue

À l'Université de Montréal, un crédit de cours équivaut à 45 heures de travail au total, incluant les périodes d'enseignement et le travail personnel (p. ex. étude, production de travaux, consultations, etc.). Ainsi, chaque cours de trois crédits équivaut à 135 heures de travail au total, généralement réparties de la façon suivante : trois (3) heures de cours et six (6) heures de travail personnel par semaine, pour un **total de neuf (9) heures par semaine**.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz**, une **présentation orale** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter au Département une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) suivant l'absence (jours de calendrier)** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation du Centre étudiant. La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé recevable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés sont gérés par le SAFIRE, et ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée ou motivée au-delà du délai des sept (7) jours suivant l'absence à une évaluation entraîne la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Délai dans la remise d'un travail

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande à **l'intérieur des cinq (5) jours (jours de calendrier) suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne la note zéro (0) pour cette évaluation** si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

Plan de cours

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Qualité de la langue Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

Seuil de réussite exigé dans un cours **Cours avec barème littéral :** Premier cycle : 50 % (D) et Cycles supérieurs : 60 % (C)
Cours avec barème succès ou échec (S/E) : Pour obtenir la mention « Succès » (S) l'étudiant(e) doit avoir réussi chacune des évaluations prévues au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-09-16**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-11-06**

Évaluation de l'enseignement Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Il est très important de compléter cette évaluation pour chacun de vos cours.

Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

- Mesures d'accommodement**
- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
 - Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, **la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits** pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE. Il est également à noter que des politiques départementales sont en vigueur concernant certains accommodements particulier (voir ci-dessous – section Politiques départementales)

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Plan de cours

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entraînera automatiquement le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Utilisation des technologies en classe

Captation et enregistrement des cours L'enregistrement des cours n'est pas autorisé. La captation sous toutes ses formes (audio, vidéo, photographique) au moyen de tous types de technologie est interdite.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours, en totalité ou en partie.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante <https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français <https://français.umontreal.ca/soutiller-en-français/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide) <https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM <https://bib.umontreal.ca>

Plan de cours

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.

Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

Le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

À noter que l'utilisation **d'applications d'aide à l'apprentissage** assistées par l'IA (p. ex. qui produit des résumés, des quizz, ou des *flashcards*) n'est autorisée que si le développeur de l'application mentionne explicitement dans les termes et conditions d'utilisation et sa politique de protection de la vie privée que les informations ne sont pas partagées **et ne servent pas à entraîner l'IA qui sous-tend l'application**.

Plan de cours

Code de vie du Département de psychologie

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

Politique universitaire	Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme
--------------------------------	--

Bureau du respect de la personne	https://respect.umontreal.ca/accueil/
---	---

(suite – page suivante)

Plan de cours

GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe.

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

NOTE : La note finale en pourcentage (%) doit être arrondie à l'entier le plus près avant d'effectuer la conversion littérale.

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

1. Cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E)

Pour tous les cycles d'études, dans les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit avoir réussi chacune des évaluations prévues au plan de cours pour obtenir la mention « Succès » (S) dans le cours ou le stage.

2. Standardisation des notes au premier cycle

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65,0 % et 79,0 %** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale du cours est inférieure à 65,0% ou supérieure à 79,0%, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) qui correspond à la différence entre la moyenne finale obtenue et 65,0 % ou 79,0 %, selon le cas.

Si toutefois la distribution des notes le justifiait, ou si la correction prévue s'avérait trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée.

Plan de cours

Par exemple, l'enseignant(e) *pourrait* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation verraient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La présente politique **ne s'applique pas aux cours de service** (cours offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX).

Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminement honor
 - PSY40001/PSY40002
 - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Tous les laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)

3. Mesures d'accommodement particulières – Étudiant(e)s en situation de handicap

3.1 Feuille aide-mémoire

Étant donné les types d'évaluations et les connaissances requises en psychologie, le Département n'autorise pas l'utilisation de feuilles aide-mémoire pour les étudiants bénéficiant d'accommodements par le Service aux personnes en situation de handicap (SPESH).

Les feuilles aide-mémoire, ou tout autre outil similaire, ne sont autorisées que lorsque l'enseignant(e) a prévu cette mesure pour l'ensemble des étudiant(e)s du groupe.

3.2 Utilisation d'Antidote pour les examens QCM

L'étudiant(e) ayant un accommodement prévoyant l'accès au logiciel Antidote pour ses évaluations ne bénéficiera pas de l'accès à un ordinateur pour effectuer un examen composé en totalité de questions à choix multiples (QCM), à moins que l'ordinateur soit requis pour d'autres raisons ou accommodements spécifiques.